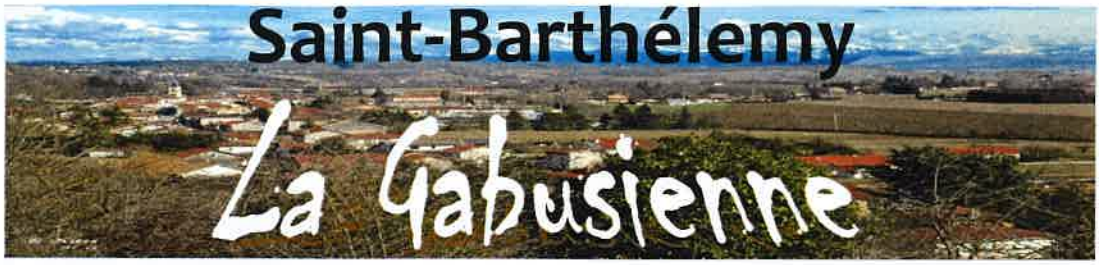

Informations communales

n° 237 Eté 2019

Comptes-rendus des CONSEILS MUNICIPAUX

- compte-rendu du 20/05/2019
- compte-rendu du 20/06/2019

Informations pratiques

- Cambriolages ayez les bons réflexes
- Travaux de bricolage / jardinage
- Environnement

Vie de la commune

- Compte rendu du voyage CCAS du 23/6
- Etat Civil

Agenda

- Manifestations
- Don du sang

Le mot du Maire

La fin de l'année scolaire se profile déjà, et avec elle son lot de festivités : feu d'artifice, fête des écoles, voyage annuel du CCAS.

Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles qui contribuent à l'animation de notre village par leur investissement, pour preuve, le bénéfice réalisé lors de la soirée du feu d'artifice sera entièrement consacré au financement de matériel, utilisable par l'ensemble du milieu associatif communal.

Ce début d'été ensoleillé va permettre à chacun de s'épanouir en profitant de ses extérieurs, jardins, balcons, terrasses...

Dans cet esprit, la municipalité a décidé de mettre cette année l'accent sur le fleurissement notamment celui de la place de la mairie, de l'Eglise et du giratoire afin de rendre notre quotidien plus agréable.

Gérard BECT

bonnes vacances à toutes et à tous

Inscriptions cantine du 2 au 13 septembre
par mail mairie.saintbarth@entre-bievreetrhone.fr
ou par téléphone au 04 74 84 63 25
Dernier délai lundi 19 août

NOUVEAU Point d'Accès Public à Internet

La Mairie met à disposition des habitants **1 point d'accès public à internet** pour permettre aux personnes qui ne sont pas équipées de bénéficier de l'outil internet, **pour effectuer leurs démarches administratives.** L'utilisation du poste informatique est gratuite.
Permanence le mercredi de 14h à 16h à la mairie à l'étage, prendre rendez-vous auprès du secrétariat au 04 74 84 63 25 pour une meilleure organisation, *en cas d'empêchement MERCI de prévenir*

La MAIRIE à votre service

Secrétariat ouvert Lundi et mercredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 / Vendredi 8h00 - 12h00
04 74 84 63 25
MAIL : **mairie.saintbarth@entre-bievreetrhone.fr** / SITE INTERNET www.saint-barthelemy38.fr

Population totale au 1er janvier 2019 : 944 hab., dont 38 internes de la MFR.
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE - centre commercial le Suzon - place du cimetière - atelier municipal
RAMASSAGE DES POUBELLES : les mercredis 3, 10, 17, 24, 31 juillet , 7, 14, 21, 28 août, 4 et 18 septembre.
Pour tous problèmes contacter le 0 800 138 438 (Communauté de Communes entre Bièvre et Rhône)
DECHETERIE de BEAUREPAIRE Horaires d'été du 01/04 au 31/10 n° de téléphone 04/74/84/61/81
Lundi-Mardi-Mercredi 8h30-12h / 13h30-18h / Jeudi 13h30-18h / Vendredi-Samedi 8h30-12h / 13h30-18h

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 20 mai 2019

Souscription ligne de trésorerie

M BECT, Maire, rappelle au Conseil Municipal la séance du 26/04/2018 lors de laquelle il a été décidé de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 100 000 €.

Il précise que celle-ci arrive à échéance et qu'il convient d'en contracter une nouvelle, compte tenu de l'incertitude de la date de versement de la Taxe d'aménagement du magasin LIDL et de celle du versement des subventions relatives aux aménagements sur le CD 519 normalement prévu en fin d'année 2019. Il expose les différentes propositions reçues des organismes bancaires, et demande à l'assemblée de se prononcer,

Le Conseil après avoir entendu cet exposé, et analysé les différents paramètres

DECIDE de recourir aux financements ci-dessous exposés

RETIENT la proposition de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

SOUSCRIT une Ligne de Trésorerie Interactive

Montant 100 000 € Durée 1 an

Taux d'intérêt EONIA + marge 0.86 %

Frais de dossier 400 €

Tirage par crédit d'office

Remboursement par débit d'office

Paiement des intérêts chaque mois civil par débit d'office

CHARGE M le Maire des formalités administratives liées à ce dossier

Subvention Institut spécialisé enfant handicapé

M BECT, Maire, présente la demande de financement émise par l'IME La Batie de VIENNE concernant un enfant polyhandicapé scolarisé dans cet institut durant l'année scolaire 2018/2019 et domicilié sur la commune.

Il demande au Conseil de se prononcer concernant le montant de cette aide financière, et propose d'allouer la somme de 500 € pour l'année scolaire 2018/2019, somme identique à celle attribuée pour un enfant scolarisé en ULIS (Classe pour les enfants ayant des difficultés scolaires importantes).

Le Conseil après échanges,

ACCEPTE la proposition de M le Maire

ALLOUE la somme de 500 € à l'IME La Batie de Vienne.

Création d'une régie de recettes pour la Bibliothèque Municipale

Mme Brigitte GUEDENET, Adjointe, explique que la bibliothèque municipale de ST BARTHELEMY est actuellement gérée par une association de bénévoles. Elle indique que pour continuer son activité et intégrer le réseau des médiathèques du territoire de la Communauté EBER, il convient de créer une régie municipale afin de permettre l'encaissement des adhésions conformément à l'application de l'article L2122-22 al 7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme GUEDENET explique que cette décision a été soumise pour avis à M le Trésorier de Beaurepaire.

Mme GUEDENET informe les membres du Conseil qu'un acte constitutif d'une régie de recettes sera dressé

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE M le Maire à créer une régie communale pour les besoins de la bibliothèque municipale conformément à l'article L2122-22 al 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE également M le Maire à signer l'acte constitutif de ladite régie.

Approbation Convention de fonctionnement du réseau des médiathèques EBER et ses 4 annexes

Mme Brigitte GUEDENET, adjointe en charge de la bibliothèque municipale évoque devant l'assemblée la réunion du 14 mars 2019 organisée à l'initiative d'EBER dans le cadre de l'élargissement du réseau de médiathèques à laquelle elle a assistée.

Elle informe également le Conseil que les élus communautaires ont délibéré le 20/02/2019 sur la Convention de fonctionnement du réseau des médiathèques EBER Communauté de Communes et ses 4 annexes jointes à la présente.

Mme GUEDENET indique qu'il convient par conséquent de soumettre à la délibération de l'assemblée ladite convention ainsi que ses 4 annexes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents précités,

ADOPTE ladite convention ainsi que ses 4 annexes

AUTORISE M le Maire à signer tous les documents afférents.

Installation Camion Pizza

M le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Laurent TRUPIA en date du 5 mai 2019, qui sollicite l'autorisation d'installer un camion à pizza sur le domaine public communal. Monsieur BECT précise que le camion est équipé d'un groupe électrogène.

M le Maire rappelle à l'assemblée la délibération adoptée en séance du 14 septembre 2017 instaurant une redevance annuelle d'occupation du domaine public communal fixée à 100 €.

Le Conseil après en avoir délibéré,

AUTORISE M Laurent TRUPIA à s'installer chaque Mardi soir sur le parking de la voie nouvelle, devant la salle polyvalente.

PRECISE que cette autorisation est accordée pour un an renouvelable.

Demande de Subvention Association des Résistants

Mme GUEDENET Brigitte, Adjointe fait part au Conseil du courrier que lui a remis ce jour Mme Marie-Paule BOYER, secrétaire de l'association des résistants du secteur des Chambarand par lequel elle sollicite l'octroi d'une subvention.

Mme GUEDENET précise que cette association a pour but essentiel de perpétuer le devoir de mémoire par le fleurissement des monuments aux morts et un dépôt de gerbe sur les tombes des résistants à leur décès.

M le Maire propose d'attribuer la somme de 200 €

Le Conseil après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition du Maire

DIT que les crédits seront prélevés sur le compte subventions exceptionnelles à délibérer.

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 20 juin 2019

RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020
TARIF CANTINE/GARDERIE (RÈGLEMENTS)

M le Maire, expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire, comme chaque année, d'étudier les tarifs de la cantine et de garderie que devront acquitter les parents d'élève pour l'année scolaire 2019/2020.

Concernant la cantine, il indique que la MFR, fournisseur actuel des repas, procède à une révision de ces tarifs, + 0.20 cts (repas comprenant 2 produits bio ou locaux par semaine)

Il propose de répercuter cette hausse sur les tarifs facturés aux familles pour la prochaine rentrée.

Il rappelle le règlement actuel de la cantine (annexé à la présente délibération).

Concernant la garderie, il rappelle les tarifs actuels et propose la mise en place d'un règlement qui sera applicable dès la rentrée de septembre (annexé à la présente délibération).

Tarif garderie 2019/2020

	7h20 à 8h20	11h30 à 12h15*	16h30 à 17h30	17h30 à 18h
LUNDI	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro
MARDI	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro
JEUDI	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro
VENDREDI	1euro	1 euro	1 euro	1 euro

**pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine*

M le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs CANTINE/ GARDERIE et sur les règlements.

Le Conseil Municipal après échanges, par 6 voix pour et 5 contre

DECIDE d'augmenter les tarifs de la cantine soit

4.90€ pour les enfants domiciliés sur ST BARTHELEMY,

5.20€ pour les enfants des communes extérieures.

A l'unanimité

VALIDE le règlement de cantine

MAINTIENT les tarifs de garderie actuels

VALIDE le règlement de la Garderie.

AUTORISE M BECT à renouveler le contrat de partenariat avec la MFR, fournisseur actuel.

FUNÉRARIUM

Mme GUEDENET Brigitte, adjointe, rappelle que le règlement du cimetière a été approuvé en séance du Conseil le 11 juin 2018, et que les travaux du Columbarium sont à ce jour terminés, il convient par conséquent de fixer les tarifs applicables aux cave-urnes :

Elle propose les tarifs suivants :

- cave-urne pouvant recevoir 4 urnes pour 15 ans : 350€
- cave-urne pouvant recevoir 4 urnes pour 30 ans : 500€

M le Maire propose de revoir à cette occasion le tarif des concessions funéraires classiques

Le Conseil après échanges,

APPROUVE à l'unanimité les tarifs des cave-urnes

- cave-urne pouvant recevoir 4 urnes pour 15 ans : 350€
- cave-urne pouvant recevoir 4 urnes 30 ans : 500€
- Inscription sur la colonne du souvenir 50€

FIXE à l'unanimité le tarif des concessions funéraires classiques

Durée unique 30 ans

- Concession simple 200€
- Concession double 400€

DIT que les tarifs seront applicables à compter du 20/6/2019

DECIDE que les recettes correspondantes seront intégralement versées au CCAS.

RÉTROCESSION CHEMIN COMMUNAUX

M le Maire explique au Conseil Municipal le mode de fonctionnement de l'intercommunalité concernant l'entretien de la voirie communale pour les communes situées sur le territoire du Pays Roussillonnais.

Il indique qu'il serait pour sa part favorable à une rétrocession de l'ensemble de la voirie communale à EBER Communauté.

Il précise que les conditions matérielles et financières applicables à ce type de disposition seront négociées le cas échéant avec EBER et soumises pour approbation au vote de l'assemblée.

Le Conseil après échanges de vues,

APPROUVE le principe de cette disposition

CHARGE M BECT des démarches inhérentes.

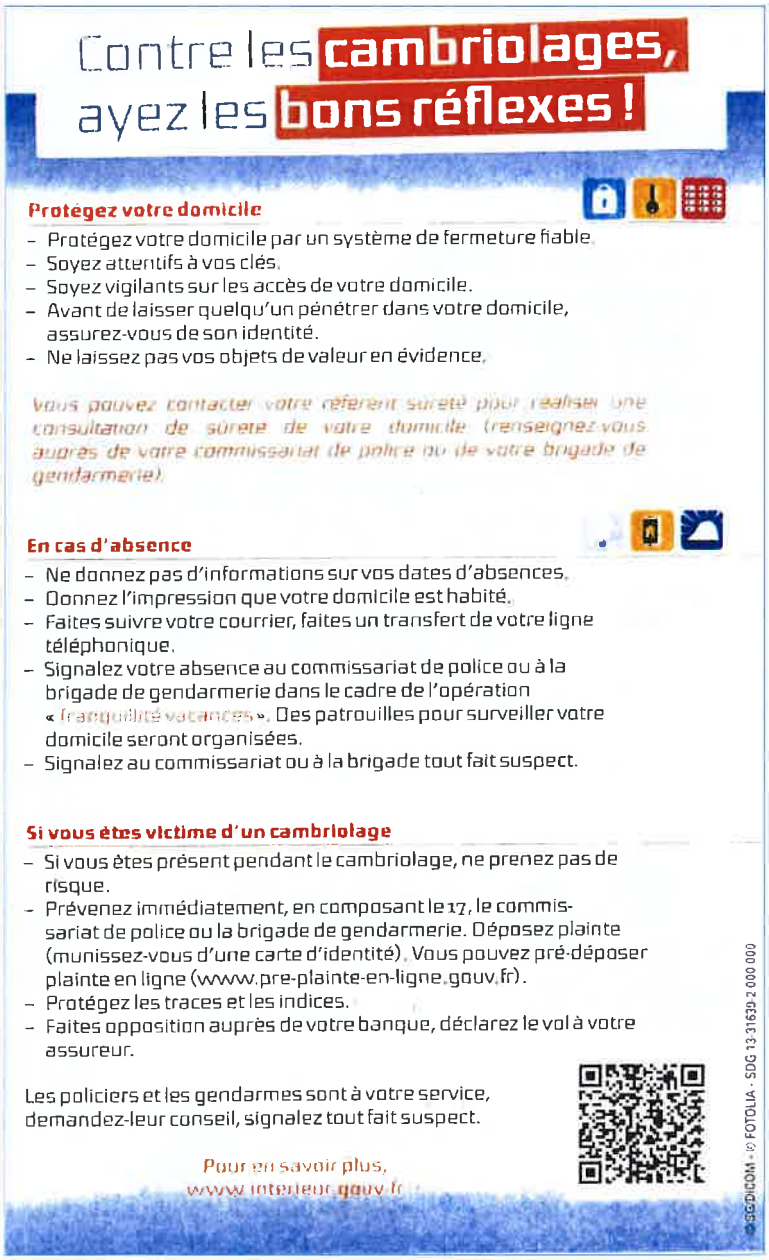

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Protégez votre domicile

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie. Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).
- Protégez les traces et les indices.
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus, www.interieur.gouv.fr

© SEDICOM - © FOTOLIA - SDG 13 31639 2 000 000

INFORMATIONS PRATIQUES

Centre Social et Culturel du territoire de Beaurepaire

Bâtiment principal
410 chemin du 5 août 1944
BP 23/ 38270 BEAUREPAIRE
Téléphone 04 74 79 07 20
Horaires lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-18h

AU 410 chem du 5 août 1944

Ludi'bulles
Lieu d'accueil parents/enfants
de 0 à 6 ans
Mercredi 9h-11h *(hors vacances scolaires)*

À l'ANNEXE 5 rue de 4 septembre

Cybercentre

Horaires en accès libre
Lundi 13h30-18h
Mardi 8h30-12h et 16h-17h30

Ludothèque

Horaires
Lundi 13h30-17h30
Mercredi 9h-12h *(sauf en cas de déplacement)*
Vendredi 13h30-17h *(sauf en cas de déplacement)*

Point Information Jeunesse

Horaires
Mercredi 9h-12h et 13h30-18h
Vendredi 13h30-18h

Horaires des lieux d'accueil/Infos diverses

Annexe
5 rue de 4 septembre
Accueil des habitants
Lundi 13h30-18h
Mardi 13h30-17h
Mercredi 12h-18h30 (pour les jeunes)
Jeudi 13h30-17h «les tricoteuses de la rue»
Vendredi 13h30-17h

Centre Social et Culturel

Activités 2019-2020

Porte ouverte et inscriptions
Samedi 7 septembre de 10h à 17h

Démarrage des activités à partir du :
Lundi 9 septembre 2019

on pense à eux aussi...

Recensement Citoyen

Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française **ayant 16 ans révolus** doivent **obligatoirement se faire recenser en Mairie**. Vous pouvez télécharger sur notre site internet dans : mairie / vos démarches «la notice individuelle» à remplir et à nous retourner avec les pièces suivantes :

- une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Elle doit être conservée précieusement pour être présentée en cas d'inscription à un examen ou à un concours, car **la mairie ne délivre pas de duplicata.**

En cas de perte, de vol ou de changement d'adresse, il convient de s'adresser au Centre du Service National de VARCES 04 56 85 72 46.

TRAVAUX DE BRICOLAGE / JARDINAGE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°97-5126 - ARTICLE 9

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables **8h30 à 12h et 14h à 19h30**

le samedi **9h à 12h de 15h à 19h**
le dimanche et jours fériés **10h à 12h**

Les nuisances sonores : musique, cris d'animaux, notamment des chiens, dont la durée, la répétition ou l'intensité sont de nature à porter atteinte à la tranquillité publique, aussi bien le jour que la nuit, provoquent une gêne pour le voisinage.

Les personnes qui ont des animaux ou qui en ont la garde, veilleront à ce qu'ils ne provoquent pas de nuisance sonore. Leur animal sera ainsi apprécié des voisins.

Bruno DANNONAY, Délégué à l'Environnement et à la Sécurité

L'AMBROISIE, PLANTE TRÈS ALLERGISANTE À ÉRADIQUER

L'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia L.*) fait partie des rares végétaux qui n'ont aucune qualité, de quelque nature qu'elles soient : ni gustative, ni esthétique, ni médicinale.
Bien au contraire, **elle est à l'origine de très nombreuses pathologies** (*rhinites, urticaires, toux, eczéma, conjonctivites, asthme, trachéites, etc,* qui peuvent s'avérer très handicapants mais aussi très couteux en termes de soins**) liées à la dissémination de son pollen, à partir du mois d'août jusqu'en octobre.**

Elle ne cesse de se développer, de coloniser les lieux, plus particulièrement les sols dits "ouverts", profitant de tous les bouleversements et modifications de l'écosystème dus à la mécanisation de l'agriculture et aux aménagements routiers. **Toute la moitié Sud de la France est concernée par l'ambroisie**.

Elle trouve un terrain favorable **à son développement dans les sols laissés nus, les désherbants n'ont aucun effet sur elle,** les terrains bouleversés par des aménagements routiers ou de construction, ainsi qu'en bord de routes. Un sol chaud, sec et sablonneux est son idéal.

Type : annuelle
Couleur : fleurs vert jaune puis jaunes une fois ouvertes , feuilles vertes dessus et dessous, sans odeurs
Semis/multiplications : oui par graines de septembre à décembre survivent à l'hiver et à de nombreuses années, et se mettent à germer dès que les conditions leur sont propices, au niveau climatique ainsi que physique (labour, aménagement du sol, etc). Le développement peut être rapide.
Plantation : spontanée
Floraison : juillet à septembre
Hauteur : jusqu'à 2 m

COMMENT DISTINGUER L'AMBROISIE DE L'ARMOISE : l'armoise (*Artemisia vulgaris*) sa tige n'est pas velue, ces fleurs sont vert gris puis blanchâtres, ces feuilles sont blanchâtre en dessous, elle dégage une odeur très agréable lorsqu'on froisse les feuilles, l'ambroisie non.

COMMENT EMPÊCHER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AMBROISIE : avant sa floraison : soit au printemps ou en début d'été. Protégez vous avec masque, gants et lunettes surtout si vous êtes de nature allergique.
L'ambroisie aime les sols nus, la 1ère chose à faire pour la contrarier est de pailler sans laisser de terre à l'air. Lors de vos plantations et vos aménagements de jardin, déposez sans attendre un broyat au pied des arbustes et autres végétaux (fruitiers, rosiers, haies…).
En plus du paillage, il convient également d'éviter de retourner la terre au maximum.
Par ailleurs, si votre jardin est petit, **vous pouvez arracher tout pied d'ambroisie qui apparaitrait**, sans **le mettre au compost, mais en le brûlant.**
Sur de grands espaces, semez du trèfle : vous n'aurez pas le sol à nu et il ne laissera ainsi pas la place à l'ambroisie d'apparaitre.
Dans les allées, arrachez ou utilisez un désherbeur thermique pour supprimer l'ambroisie.

LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE : elle est combattue au niveau mondial : ainsi, le 1er samedi de l'été est la Journée internationale de l'ambroisie destinée à sensibiliser aux dégâts causés par l'ambroisie.

En Isère 1 arrêté préfectoral n°200-1572 prescrit la destruction obligatoire de l'ambroisie

Extrait d'un article paru dans le Monde

Compte rendu de manifestations

ESCAPADE DANS L'ARDÈCHE

L'équipe du C.C.A.S a proposé le dimanche 23 juin une sortie au cœur de l'Ardèche !
Une journée au cœur du temps et des saveurs d'antan.
Le petit train à vapeur, le mythique Mastrou mena tout le "petit groupe" (61 participants) sillonner les gorges du Doux et profiter de vues imprenables au fil de viaducs, ponts, barrages et tunnels !

Après cette balade, et après un périple en bus sur les petites routes d'Ardèche, direction dans une authentique ferme-auberge !! Le groupe put apprécier le menu du terroir cuisiné au four à bois !
L'après-midi, une rencontre avec des castanéiculteurs où une explication a été donnée sur la culture de la châtaigne sans oublier une dégustation des produits fabriqués.
Ensuite tout le petit groupe reprit le chemin du retour avec une petite pause pendant laquelle l'équipe du C.C.A.S offrit un goûter à sa petite "troupe"
Une belle aventure et de belles rencontres tout au long de cette journée

L'équipe du C.C.A.S. profite de l'occasion pour remercier les participants lors de la vente de pizza du mois d'avril. Cette manifestation a permis de couvrir une partie du voyage dans l'Ardèche

La vice-présidente, Brigitte GUEDENET, remercie chaleureusement touts les membres du C.C.AS pour leur présence et pour leurs efforts lors des manifestations tout au long de l'année.

A NOTER

fin novembre le repas du C.C.A.S. pour les plus de 65 ans
Précisions dans la prochaine Gabusienne fin septembre

ETAT CIVIL

le 19 mai 2019 est né
Antonin Maurice Attilio CARA TISO
De Sébastien TISO et Céline CARA
Domiciliés 147 chemin des Ecoles

Félicitations aux parents

le 6 avril 2019 est née
Rose Alice MEYNIER
De Geoffrey MEYNIER et Caroline DE LIBERO
Domiciliés 423 route de Beaurepaire

Félicitations aux parents

le 30 mai 2019 est née
Juliette Alice NAULLEAU
De Fabien NAULLEAU et Céline MAZZOCATO
Domiciliés 240 sentier du Loup

Félicitations aux parents

AGENDAS

Centre Social et Culturel

CINEMA EN PLEIN AIR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

GRATUIT

Ouvert à tous à la tombée de la nuit

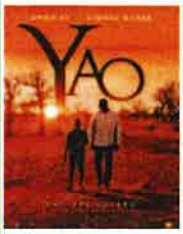

YAO

Date : Vendredi 12 juillet
Lieu : St Barthélémy de Brpe
Parking salle des fêtes
En cas de pluie : salle des fêtes
Contact: Sou des écoles

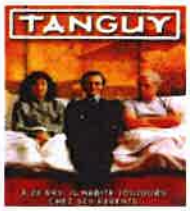

Tanguy, le retour

Date : Vendredi 19 juillet
Lieu : Revel-Tourdan
Cour local technique (derrière l'école)
En cas de pluie : salle des fêtes
Contact : Comité des fêtes

COLLECTE 2019

Don du Sang · Don du Sang

BEAUREPAIRE
Lundi 29 juillet
Lundi 5 aout
Lundi 21 octobre

COUR ET BUIS
lundi 16 septembre

DECOUVRIR
C'EST DÉJÀ AGIR
Du 5 mai au 22 septembre 2019
PLUS DE 170 ANIMATIONS
ET ÉVÉNEMENTS GRATUITS
vous attendent dans les Espaces Naturels Sensibles de l'Isère
AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ,
ÇA COMMENCE JUSTE À CÔTÉ DE NOUS
Programme et réservations sur
biodiversite.isere.fr
isère

Le festival
des Étés de Marnans 2019
DU 5 JUILLET AU 20 AOÛT
EXPOSITION DE PEINTURE
DU 05.07.2019 AU 20.08.2019
Chantal Legendre
CONCERTS
29.06.2019 - 20H30
L'ensemble Stella Maris
07.07.2019 - 19H00
L'ensemble Kainos
16.07.2019 - 20H30
Les petits chanteurs à la croix de bois
28.07.2019 - 20H30
Natacha St Pier
03.08.2019 - 20H30
Biscotte
19.08.2019 - 20H30
Nadaü et ses 7 musiciens
BOUQUINISTES
28.07.2019 - 10H À 19H
Billetterie en vente dans les Offices de tourisme
La Côte St André: 04 74 20 61 43
Les Étés-de-Marnans
La Région · isère · Bièvre · Groupama · le dauphine

LES ANCIENS METIERS DE BOSSIEU

Installé sous l'ancien préau, le " local des anciens métiers de Bossieu » présente une collection de plus de mille pièces, constituée autour de la collection initiale de l'ancien maire André Moiroud, ainsi que de prêts et de dons ; comprenant pièces et outils provenant de nombreuses activités ou corporations de métiers : agriculteur, charpentier, menuisier, maçon, ébéniste, tonnelier, charron, mécanicien agricole, etc...

Le local se visite à la demande.

Période d'ouverture:

Toute l'année uniquement sur rendez-vous.

Entrée Gratuite

Cette visite est commentée avec passion par Mr Moiroud fortement impliqué dans l'histoire et la vie de nos ancêtres qui ont pratiqué tout ces métiers .

n'hésitez pas à le contacter au : 06 66 24 12 11

Le réveil des Anciens Outils de Bossieu

La couturière

Le menuisier

Vue d'ensemble de l'Atelier

Le Mécanicien et Le Maréchal Ferrant

Les divers outils du cordonnier et le bourrelier

Le Gancher

Le rémouleur et la bonnetière de charpente

Mairie de Bossieu
Place Marius Richard Berland
38260 BOSSIEU
Téléphone : 04.74.54.20.94
Messagerie : mairie.bossieu@wanadoo.fr
Site internet : www.bossieu.fr